



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 5 mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Elodie COUTURIER, Bernard GAUTIER, Isabelle LE SOMMER, Evelyne ROHO, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHEZE, Philippe BUTTAZZONI, Alexandra JACQUET

ÉTAIT EXCUSÉ :

Jérôme SULIM

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL, Patrick MOREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-05-16

OBJET : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2026-05-16

OBJET : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS

Rapporteur : Bertrand AFFILÉ

En vertu des dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'Administration, dès qu'il est constitué, élit en son sein un Vice-Président.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection au scrutin secret.

Déclarations des candidatures :

Monsieur Simon BRUNEAU

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Vice-Président et à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Le bureau électoral est composé de deux assesseurs : Madame Alexandra JACQUET, membre le plus jeune du Conseil d'Administration du CCAS et Monsieur Bernard GAUTIER, membre le plus âgé du Conseil d'Administration du CCAS.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 14

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

A obtenu : Monsieur Simon BRUNEAU : 13 voix

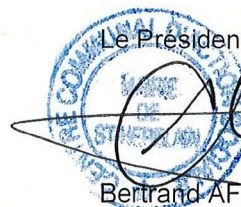
Monsieur Simon BRUNEAU ayant obtenu la majorité des voix est déclaré Vice-Président du CCAS de Saint-Herblain.

Pour ampliation,



La secrétaire de séance

Delphine BERTHELOT



Le Président du CCAS

Bertrand AFFILÉ